

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 3 mai 2012

Approuvé par le Conseil d'administration du
24 octobre 2012

Le conseil d'administration de l'université a été réuni en séance plénière le 03 mai 2012 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

♦ **Membres**

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Abdel-Rahmène AZZOUZI	Présent
Camille BAULANT	Présente
Grégory BLANC	Excusé
Christophe BOUJON	Présent
François BRUSSIEUX	Absent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent puis procuration à Alain MOREL
Pierre FRERE	Présent puis procuration à Christophe BOUJON
Thomas GOSSYE	Présent
Solène GOURDON	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Procuration à Yves DENECHERE
Alain MOREL	Présent
Patrick SAULNIER	Présent
Aurélien OTON	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Procuration à Hervé CHRISTOFOL
Sophie SARAMITO	Excusée
Jean-Luc SINQUIN	Présent
Danielle THOUIN	Procuration à Christian ROBLEDO
Muriel VERNEUIL	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRE

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Olivier TACHEAU - Directeur général délégué

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Chantal REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD

John WEBB

Catherine BERNARD

Didier LE GALL

Jean-Luc COURTHAUDON

Didier PELTIER

Christian PIHET

Olivier DUVAL

Jean-Luc CLEDY

Daniel SCHAUB

Philippe VIOLIER

Michèle FAVREAU

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

Ordre du jour

1. Informations.....	3
1.1. Olivier TACHEAU : Directeur général délégué	3
1.2. Prochain CA : 7 juin en salle du conseil à la Faculté des Sciences	3
1.3. Audit financier	3
1.4. Visite conjointe IGAENR – IGF : bilan passage aux RCE	3
1.5. Déménagement du bâtiment Montéclair.....	3
2. Dispositions budgétaires.....	4
2.1. Plan d'économies budgétaires	4
2.2. DBM n°2.....	8
2.3. Adhésion à Anjou Inter-langues : part variable	8
2.4. Demande d'adhésion à la CPU.....	8
3. Ressources humaines.....	8
3.1. Présentation du bilan social 2011	8
3.2. Présentation de l'enquête effectifs et fonctions	9
3.3. Changement de dénomination d'une vice-présidence et mise à jour des primes de charges administratives 2012	9
3.4. Contingent de CRCT 2012-2013	9
4. Enseignements et vie étudiante.....	9
4.1. Cadrage du calendrier universitaire 2012/2013.....	9
4.2. Demandes de renouvellement d'habilitations à délivrer les capacités de Médecine en Angiologie, en Évaluation et traitement de la douleur, en Gériatrie, en Médecine et biologie du sport, en Médecine pénitentiaire, en Médecine tropicale, en Pratiques médico-judiciaires, en Technologie transfusionnelle (Faculté de Médecine)	9
4.3. Demande de création du DIU de médecine manuelle ostéopathie (Faculté de Médecine)	10
5. Procès-verbaux des CA du 1er, 6, 22 mars 2012.....	10
6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	10
7. Questions diverses - M. JONCHERAY	10

◆ Annexes

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

1. Informations

1.1. Olivier TACHEAU : Directeur général délégué

Prise de fonction d'Olivier TACHEAU en tant que directeur général délégué depuis le 23 avril 2012 en attendant sa nomination officielle par le Ministère en tant que Directeur général des services.

1.2. Prochain CA : 7 juin en salle du conseil à la Faculté des Sciences

Délocalisation du CA au cœur des composantes : dès le prochain CA à la Faculté des Sciences.

1.3. Audit financier

Visite d'expertise de M. DELLACASAGRANDE les 23 et 24 avril 2012. Présentation de son rapport au prochain CA.

1.4. Visite conjointe IGAENR – IGF : bilan passage aux RCE

Visite initialement prévue fin mai. Elle a pour objectif de faire le bilan des évolutions dans l'allocation des moyens au sein des universités et des nouvelles orientations prises par les établissements en matière de politique de formation et de recherche, de gestion des ressources humaines et de pilotage de la masse salariale et d'investissement. La mission se déplacera dans dix universités afin de mieux appréhender dans quelle mesure les établissements se sont saisis de leurs nouvelles marges de manœuvre dans ces différents domaines, depuis leur passage aux responsabilités et compétences élargies.

Cette visite est reportée à une date ultérieure.

1.5. Déménagement du bâtiment Montéclair

Ce déménagement était prévu avec la mise en service du bâtiment IRIS. Deux déménagements ont été programmés et n'ont pas été réalisés du fait de l'opposition d'un groupe minoritaire. M. SAINT ANDRE rappelle que des personnels techniques de l'université sont affectés dans les locaux d'IRIS et que des personnels INSERM le sont à d'autres lieux. Le fonctionnement des deux plateformes est à l'arrêt et la réorganisation du déménagement est en cours. Il précise que ce projet a l'aval de la majorité des responsables de recherche du pôle santé.

M. CHRISTOFOL regrette la longueur de ce conflit qui porte préjudice à l'image de l'université. Il est inquiet pour les personnels et pour leur droit à la recherche. Il demande des précisions sur l'avenir de ces personnels. M. SAINT ANDRE précise que l'affectation recherche du personnel enseignant chercheur n'est pas encore déterminée. Les personnels techniques de l'université sont affectés dans les locaux d'IRIS et pourront reprendre leur activité de recherche au sein du SCCAN ou de PADAM une fois le matériel déménagé.

M. MOREL estime que la situation est désastreuse et cela du fait d'une seule personne. Elle est problématique pour l'image de l'université.

M. SAINT ANDRE ajoute que le rapport de l'OST (Observatoire des sciences et des techniques) montre un bilan qui est globalement satisfaisant pour l'Université d'Angers avec un point d'amélioration manquant qui concerne le domaine de la recherche médicale. Les comportements de cette personne sont inacceptables mais cela n'empêche pas le pôle santé de se structurer d'une manière fédérative.

M. DENECHERE demande que ces informations soient mises à disposition des personnels qui ont été touchés par cette mise en cause dans la presse. M. SAINT ANDRE précise que le communiqué de presse est disponible sur le site de l'université.

M. SAULNIER explique que le blocage de services communs, de différents appareils et technologies de haut niveau pèse sur le fonctionnement de l'activité de tous les laboratoires santé du site angevin.

Mme POUPET souhaiterait comprendre les raisons qui ont conduit ces personnes à ne pas vouloir déménager.

M. SAINT ANDRE lui explique qu'il s'agit d'un conflit connu à l'université et qui a débuté il y a 10 ans au sein d'une équipe de recherche. Il y a eu beaucoup de mouvement de personnels du fait du comportement du responsable de l'équipe. Qui plus est, il a été reconnu coupable de harcèlement moral et condamné ; le jugement a été confirmé en appel. Aujourd'hui, son équipe n'existe plus et il n'est affecté à aucun laboratoire de l'Université d'Angers.

M. HAMARD indique que l'intersyndicale FO FSU UNSA a rencontré les personnels de Montéclair et a constaté une grande souffrance. Il rappelle que le médecin du travail de l'université a été mis en difficulté par ce responsable d'équipe.

Mme GOURDON rappelle les difficultés qu'ont pu rencontrer les étudiants de 3^{ème} cycle, de M1 et M2 qui se retrouvent bloqués dans leurs études, dans leurs recherches et dans leur rapport de stage par cette situation.

2. Dispositions budgétaires

2.1. Plan d'économies budgétaires

M. SAINT ANDRE rappelle que le fonds de roulement mobilisable correspond à 16 jours de fonctionnement. Par ailleurs, la masse salariale de l'université représente 80% de notre budget et la masse salariale contractuelle a augmenté de presque 800 000€ en 1 an.

Le budget primitif 2012 était construit d'une façon qui laissait supposer qu'à cette époque on espérait un complément de dotation très significatif comme cela avait été le cas il y a 2 ans. Il était construit à l'équilibre mais avec une dotation aux composantes à 70% de leur budget 2011 avec une dotation aux équipes de recherche et aux services communs à 80%.

Aucune décision n'avait été prise sur la masse salariale mais la lettre de cadrage budgétaire 2012 affichait la nécessité, pour que le budget soit équilibré, d'une économie de 300 000€ sur la masse salariale, d'une économie programmée mais non fléchée de 100 000€ sur le service général et d'une économie fléchée de 50 000€ sur la direction de la culture. Par ailleurs, certaines augmentations incontournables n'ont pas été budgétées : 300 000€ non budgétés pour le fonctionnement d'IRIS et un coût de gestion du bâtiment *La passerelle* non chiffré étaient annoncés à l'époque. Depuis des coûts ignorés ont été découverts : au moins 600 000€ pour le fonctionnement d'IRIS et non 300 000€, un surcoût de l'investissement d'IRIS de 1 800 000€, une subvention au centre Paul Papin pour la construction de laboratoires de recherche dans le cadre de sa relocalisation de 75 000€, l'évolution de la loi relative aux personnels contractuels pour laquelle on n'a pas de chiffrage aujourd'hui, la contribution au fonds relatif au personnel handicapé qui est de l'ordre de 50 000€, le fonctionnement de la reprographie de l'ordre de 150 000€ et la facture de l'IUFM qui est d'environ 400 000€.

L'université a également perçu quelques recettes complémentaires pour un total disponible d'environ 2 500 000€. Elle concerne la masse salariale et le fonctionnement pour près de 2 000 000€, un certain nombre d'actions ponctuelles non reconductibles sur des crédits de mise en accessibilité à hauteur de 200 000€, sur les crédits de maintenance à hauteur de 200 000€, un complément de financement du contrat de 300 000€ par an.

Face à ce constat, M. SAINT ANDRE propose des solutions permettant de financer ce qui n'a pas été budgété.

Présentation d'un état des lieux des économies à effectuer par rapport aux besoins estimés :

- Dotation aux composantes : 90% dotation 2011 - économie de 660 296€
- Dotation aux services communs : 90% de la dotation 2011 - Pas de dotation complémentaire - Economie de 180 600€
- Dotation recherche : 90% de la dotation 2011 - Economie de 174 138€
- Pas de financement 2012 des appels à projets (AAP)

M. SAINT ANDRE rappelle que le budget 2012 était construit à l'équilibre avec **une économie de 300 000€ à réaliser sur la masse salariale**. Vue la période définie dans la plupart des contrats de travail et étant donné qu'aucune décision n'a été prise en 2011, l'économie est à réaliser entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Cet effort doit être partagé par tous. Plusieurs principes sont établis :

- Geler les rompus de temps partiels entre septembre et décembre 2012
- Ne pas renouveler au-delà du 31/08/2012 les AAP limités dans le temps et les AAP recherche intégrés dans le périmètre (postes administratifs)
- Rechercher les mutualisations possibles (composantes, laboratoires)
- Ne pas recruter systématiquement sur les postes de contractuels libérés (démission, succès aux concours)

- Travailler au cas par cas sur les autres CDD

Sur la base de ces propositions, les directeurs de composante et de service ont été consultés. Vingt et un CDD ne seront pas renouvelés au titre du plan d'économie et quatre CDD non renouvelés à la demande du chef de service. Le comité technique a été consulté et la DRH, en lien avec les composantes et services, étudie chaque situation individuelle.

Au-delà de ces moments difficiles de la fin de l'année 2012, M. SAINT ANDRE présente **les perspectives pour 2013** :

- Pas de lisibilité sur des marges de manœuvres budgétaires
- Engager la négociation contractuelle avec les composantes et les services avant l'été sur les budgets et les effectifs
- Des propositions de mutualisation et d'amélioration de l'efficacité seront attendues : des réembauches sont envisageables au 01/01/13
- Réflexion à mener en parallèle dans les composantes sur l'impact des restrictions budgétaires et sur la gestion des heures complémentaires

M. SAINT ANDRE a conscience que cette situation est douloureuse pour les personnes concernées et pour l'ensemble de la communauté. Compte tenu des économies à réaliser, les mesures proposées sont indispensables et des mesures d'accompagnement des personnels sont déjà mises en œuvre.

M. CHRISTOFOL regrette que la fin de l'exercice 2012 se passe dans des conditions difficiles à la fois sur la masse salariale et sur le fonctionnement. Sur le fonctionnement d'abord, il rappelle que la mise en place de notre offre de formation demande un effort de communication pour la faire connaître. Dans ce contexte de réduction budgétaire au sein des composantes, on peut s'attendre à des non ouvertures de certains parcours, de certaines filières et donc à une baisse de services offerts aux étudiants quant à la variété de formations qui ont pourtant été toutes habilitées par le ministère. M. CHRISTOFOL estime que les conditions dans lesquelles vont se faire ces réouvertures dès septembre doivent être transmises à notre tutelle. Par ailleurs, concernant les économies à réaliser sur notre masse salariale, il regrette que l'université soit contrainte de se séparer de 21 personnels alors que l'on est la 2^{ème} université française pénalisée par la non application du référentiel SYMPA qui nous reconnaît une sous dotation en fonctionnement et en postes. Même si ces personnels ont été pour certains recrutés sur des projets limités dans le temps, ils ne sont pas réduits à la mission pour laquelle ils ont été recrutés. Ils contribuent au bon fonctionnement de l'ensemble de la composante. Leur non-renouvellement a pour conséquence l'augmentation de la charge de travail des autres personnels. M. CHRISTOFOL souhaite que l'université fasse remonter à notre tutelle ces conditions de mise en application. Un message est à faire passer au ministère pour que la variable d'ajustement ne soit ni la qualité du service public que nous proposons ni les personnels contractuels.

M. SAINT ANDRE a insisté sur ce point avec M. HETZEL, directeur général pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR au moment de la « non-négociation » du contrat quinquennal. Il prendra rendez-vous avec son successeur dès réception du rapport de M. DELLACASAGRANDE.

M. HAMARD regrette que l'annonce aux personnels concernés par la non reconduction de leur contrat se soit faite de manière précipitée juste après le CT. Il estime qu'il aurait été souhaitable que les responsables administratifs de services ou composantes puissent informer leurs personnels directement plutôt qu'ils soient convoqués par la DRH. Ce mauvais timing a été mal vécu par les personnels. M. HAMARD explique qu'il a rédigé un courrier à M. ROBLEDO pour que le président s'engage fortement à la réembauche de tous les personnels si possible ou du moins qu'aucun recrutement sur des postes administratifs et techniques contractuels ne se fasse sans la consultation préalable des profils des personnels non renouvelés.

M. SAINT ANDRE explique qu'il est impossible de s'engager sur l'ensemble des personnels mais l'engagement a été pris publiquement d'examiner chaque situation individuelle et chaque candidature dans l'hypothèse où l'université pourrait recréer des contrats au 1^{er} janvier. En ce qui concerne le calendrier, entre le renouvellement de l'équipe présidentielle et les délais réglementaires des procédures concertées, la décision devait être prise avant le 30 avril. Sur la manière de l'annoncer, M. SAINT ANDRE estime qu'il n'y a pas de bonne manière d'annoncer une mauvaise nouvelle de ce type. L'équipe présidentielle a considéré que c'était à elle de le faire et qu'elle n'avait pas à se décharger de cela sur les responsables administratifs.

M. HAMARD et Mme LEFRANCOIS demandent que la liste des contrats non renouvelés soit communiquée au moins aux administrateurs.

M. SAINT ANDRE explique que l'engagement a été pris auprès du comité technique de ne rien communiquer tant que les entretiens individuels ne seront pas clos. Ensuite, une formule sera à trouver pour la communiquer.

M. MOREL rappelle que des recettes nouvelles pourraient être envisagées par la création de fondations. M. SAINT ANDRE lui répond que la fondation fait partie des projets de l'équipe présidentielle. Les personnes intéressées par ce projet seront invitées à participer à un groupe de travail. Cela étant dit, ce projet ne permettra pas de résoudre les difficultés de l'université à court et moyen terme.

Mme DURAND regrette également la méthode employée pour informer les personnels. Elle ne comprend pas pourquoi cela a été annoncé dans la précipitation aux personnels qui n'étaient pas en procédure concertée. Ces personnels ont été convoqués par la DRH sans que leur responsable ait pu leur expliquer. Cela a créé des malentendus et des malaises au sein de l'équipe puisque les contractuels ne savaient pas pourquoi ils étaient convoqués et pas leurs collègues. De telles situations auraient pu être évitées si les responsables administratifs avaient été associés.

M. ROBLEDO décrit les différentes façons d'annoncer la non reconduction de son contrat à un personnel. Il a semblé plus humain de le faire à travers un entretien au cours duquel la DRH indique à la personne qu'elle va recevoir un courrier avec accusé de réception lui annonçant que son contrat ne sera pas renouvelé. Il explique également que les personnels qui n'étaient pas en procédure concertée ont été alertés rapidement conformément aux souhaits du comité technique, là aussi pour des raisons de respect de la personne.

M. BOUJON comprend que certaines décisions soient prises rapidement pour finaliser un budget. Il demande qu'une réelle concertation avec les personnels mais aussi avec les administrateurs soit engagée pour déterminer ensemble la politique sociale de notre établissement.

M. SAINT ANDRE rappelle que la présentation des économies budgétaires correspond en fait à ce qui avait été acté par le conseil d'administration lors du vote du budget primitif 2012. Les 300 000€ d'économies sur la masse salariale étaient inscrits et c'est l'équipe nouvellement élue qui a dû appliquer cette mesure. Par ailleurs, il explique que le bilan social doit devenir la photographie à un moment donné de l'état social de l'établissement. Il deviendra alors un outil pour mener une politique sociale dans notre établissement. M. SAINT ANDRE estime que le fait d'être totalement responsable de notre masse salariale nous donne aussi une responsabilité sociale.

Mme BAULANT constate que 90 % de notre budget est consacré à l'aspect humain. Par conséquent, il faut absolument que l'effort soit partagé par tous et que des moyens pour répartir ce budget de façon équitable soient le fruit d'une réflexion partagée. Elle rappelle les pistes de solutions à long terme : les fondations ou la négociation avec le ministère. Mais en attendant, pour fonctionner, l'université doit réaliser des efforts à moyen terme. Au niveau de l'enseignement, pourquoi ne pas réduire le nombre d'heure par niveau si cela est réglementairement possible. Cela conduirait évidemment à modifier nos maquettes mais cela permettrait une économie conséquente en terme d'heures complémentaires. Sans même parler de diminution, des mutualisations sont possibles et des stratégies sont à déterminer. Nous pouvons choisir de ne pas ouvrir tel diplôme coûteux et choisir ce qui semble important pour garder à l'université des diplômes de qualité. Sur les heures complémentaires, des marges de manœuvre sont envisageables tout en préservant le service public.

M. JONCHERAY demande si l'université aura les moyens de mettre en place nos formations habilitées par l'Etat dès septembre 2012.

M. SAINT ANDRE rappelle que le fait qu'une formation soit habilitée ne veut pas automatiquement dire qu'elle doit être ouverte. Il y a sans doute une réflexion à mener au sein des composantes pour établir les stratégies à mener au regard des effectifs actuels et prévisionnels et au regard d'éventuelles mutualisations entre des formations qui sont proches et qui peuvent se rapprocher encore un peu plus. Bien entendu cela fait partie des pistes de réflexion.

M. FRERE estime que le choix d'ouvrir ou non telle ou telle option ou spécialité doit se faire rapidement. Il serait extrêmement dommageable pour les étudiants qui s'engageraient dans une formation de voir leur deuxième année supprimée pour des raisons économiques.

M. CLEDY explique qu'il existe des solutions permettant de réaliser des économies et de percevoir des ressources nouvelles. Pour les formations professionnalisantes, il s'agit de l'alternance, du contrat de

professionnalisation ou de l'apprentissage. Ces solutions correspondent au schéma de développement régional. Ces difficultés sont l'occasion de repenser certaines formations, y compris les masters, du point de vue de l'apprentissage. Pour l'IUT, depuis février chaque responsable de licence est invité à transformer sa licence en alternance. Par ailleurs, pour les formations habilitées, l'université peut décider d'en geler certaines pendant un an le temps de les transformer en formations par alternance pour qu'elles soient opérationnelles à la rentrée 2013.

M. PEZERIL estime nécessaire d'impliquer tout le monde dans la démarche de recherche d'économies. Il considère que l'équité entre composantes est nécessaire pour obtenir les 10% d'économies mais que certaines composantes rencontreront plus de difficultés pour les obtenir au regard de leurs charges en matière de ressources humaines.

M. ROBLEDO précise qu'un processus de dialogue de gestion entre la présidence et les composantes va débuter prochainement pour l'élaboration du budget 2013. Cette année, les éléments de discussion porteront à la fois sur la dimension emploi et sur la dimension budgétaire. Pour construire le budget 2013, une réflexion sur une nouvelle politique de dotation aux composantes doit se déployer et l'étude conjointe des deux dimensions des moyens doit être au cœur de l'analyse. Aujourd'hui la dotation des composantes est un héritage de l'histoire et il devient difficile d'identifier les critères d'attribution des moyens aux composantes.

M. SCHAUB estime que réduire le nombre d'heures par filière pour réaliser des économies en termes d'offre de formation n'est pas la bonne solution. D'abord parce que réglementairement, cela n'est pas permis mais surtout parce que la crédibilité de l'Université d'Angers en pâtirait. La valeur des diplômes serait moindre que ceux des autres universités proposant des formations plus étoffées en nombre d'heures. Par contre, M. SCHAUB propose de retarder l'ouverture d'une ou 2 filières de notre offre de formation. Les groupes d'étudiants peuvent être plus importants pour supprimer des heures complémentaires. Il précise que ces mesures doivent juste permettre de finaliser le budget 2012. Pour 2013, l'université doit obtenir des moyens supplémentaires pour que toutes les mesures mises en place dans le cadre du plan licence ne soient pas abandonnées.

Mme LE RAY RICHOMME souhaiterait que les coûts prévisionnels des années à venir du fonctionnement d'IRIS soient portés à la connaissance des administrateurs. D'autres projets de ce type sont en cours (IRIS 2, Institut du végétal), elle demande si l'université est réellement capable financièrement de supporter les coûts de fonctionnement de tels projets.

M. SAINT ANDRE explique qu'il est important d'étudier les coûts de fonctionnement réels d'IRIS en année pleine afin d'identifier les principaux postes d'économie. Pour les autres projets, des groupes de suivi ont été mis en place pour éviter les débordements, anticiper les coûts de fonctionnement et étudier les économies liées aux transferts des laboratoires.

Mme LE RAY RICHOMME demande si l'université est capable d'évaluer le coût des formations par étudiant. Cet outil serait nécessaire pour déterminer le seuil d'ouverture à appliquer à telle ou telle formation.

M. SAINT ANDRE précise que la comptabilité analytique à l'université est à fiabiliser avant de pouvoir réellement l'utiliser comme un outil de pilotage. Ce travail est en cours et est piloté par le Directeur du pilotage et de l'évaluation.

Mme LE RAY RICHOMME se demande si, étant donnée notre situation financière, le recrutement de PU PH en pharmacie est opportun. Ces postes sont comptabilisés en ETP alors qu'ils n'ont pas d'obligation de service au niveau de l'enseignement.

M. SAINT ANDRE précise que ce type de poste ne concerne pas les économies budgétaires évoquées ici. Il ne s'agit pas de la même dotation. Cela étant dit, cette question est importante à aborder au sein du dialogue de gestion avec la composante. La question de la stratégie de développement de la composante doit être au cœur de l'élaboration budgétaire. Pour le cas de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, est ce que l'université et la composante souhaitent une évolution hospitalo-universitaire ou souhaitent une autre stratégie de développement ?

M. DUVAL indique que les rencontres GPEEC sont importantes. Les postes hospitalo-universitaires en pharmacie sont demandés pour des raisons de professionnalisation des formations. Pour les postes BIATSS, M. DUVAL exprime ses inquiétudes.

M. DENECHERE rappelle qu'à l'annonce de l'augmentation de 4 millions d'euros de notre dotation sous l'ancien mandat, plusieurs administrateurs avaient demandé la remise à plat des critères de dotation aux composantes. A ce moment là, les directeurs de composantes craignaient que cela engendre des conflits importants au sein de l'université. Aujourd'hui, cette remise à plat de l'allocation des moyens aux composantes est d'actualité alors que le contexte est tendu et contraint. M. DENECHERE demande que la commission du budget soit activée le plus rapidement possible pour que la dotation socle des composantes et que le projet de budget soient véritablement débattus par les administrateurs. Par ailleurs, il souhaite que le groupe de travail sur les fondations comprenne des administrateurs. Enfin, il demande également que la liste des contrats supprimés soit communiquée aux administrateurs. D'une manière plus générale, il souhaite que les administrateurs soient plus impliqués dans l'élaboration des projets et des décisions.

M. HAMARD exprime l'inquiétude des personnels contractuels qui n'ont pas été concernés par les mesures d'économie présentées ce jour. Ils se demandent s'ils seront avertis dans les prochains jours que leur contrat ne sera pas renouvelé ou s'interrogent sur la politique de l'université en janvier. Ces inquiétudes se traduisent dans les composantes et dans les services par une atmosphère non sereine. Il indique que les personnels titulaires sont également inquiets. La suppression de ces postes et les projets de mutualisation laissent supposer une surcharge de travail alors que l'université est déjà sous dotée en postes. Enfin, il espère que les 10% d'économies à réaliser dans les composantes ne concerneront pas le patrimoine immobilier.

M. ROBLEDO rappelle que le plan d'économies n'est pas supporté que par le personnel administratif et technique. En valeur absolue la part d'économie demandée aux composantes est plus importante que l'économie réalisée sur la masse salariale. Concernant les personnels non touchés par les mesures d'économie, M. ROBLEDO est conscient de l'inquiétude qu'ils peuvent éprouver. Une information générale ne serait pas décente pour les personnels concernés par les mesures d'économies. Par ailleurs, chaque cas est différent. Les premières personnes informées du renouvellement de leur contrat seront celles en procédure concertée. Les personnes dont le contrat arrive à échéance et sera renouvelé seront averties au fur et à mesure.

2.2. DBM n°2

M. ROBLEDO présente la DBM n°2 (Recettes de 245 000 €). Elle concerne notamment des ressources nouvelles fléchées pour le patrimoine immobilier et l'accessibilité aux personnes handicapées. Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2.3. Adhésion à Anjou Inter-langues : part variable

M. ROBLEDO présente la demande d'adhésion à Anjou inter-langues pour 2011-2012 (part variable) de 23 496,90 euros. Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Mme DURAND souhaiterait des précisions sur les lieux où se déroulent les cours d'Anjou inter-langues. Elle souhaiterait que la répartition des cours soit plus équitable entre les différents partenaires de cette association. Elle précise que la Faculté de droit, d'économie et de gestion peut accueillir des cours dispensés par cette association.

M. SAINT ANDRE indique que cette proposition pourra être faite à Anjou Inter-langues sous réserve d'être sûr de pouvoir libérer des salles aux heures desdits cours. Ce point sera transmis au président de l'association lors d'un rendez-vous prochain.

2.4. Demande d'adhésion à la CPU

M. SAINT ANDRE présente la demande d'adhésion à la CPU pour 2012 de 13 781 €. Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Ressources humaines

3.1. Présentation du bilan social 2011

Présentation de Mme FEKIRI (cf diaporama).

M. SAINT ANDRE a souhaité faire évoluer le bilan social. Une étude statistique des absences et congés a été introduite cette année. Il s'agit d'un indicateur du bien être ou du mal être social à l'université.

M. MOREL propose comme complément aux données brutes présentées pour cet indicateur de mettre en exergue le pourcentage de journées d'absence par rapport aux journées travaillées.

M. FOURCADE indique qu'il serait intéressant d'étudier cette question de manière séquentielle par

rapport aux nombres de jours d'arrêts consécutifs.

3.2. Présentation de l'enquête effectifs et fonctions

Présentation de Mme FEKIRI (cf diaporama).

3.3. Changement de dénomination d'une vice-présidence et mise à jour des primes de charges administratives 2012

M. ROBLEDÓ présente la mise à jour des primes de charges administratives 2012 compte tenu du changement d'équipe présidentielle, de la suppression et de la création de vice-présidences. Il présente également le changement de dénomination de la vice-présidence déléguée à la valorisation pédagogique qui prend le nom de la vice-présidence déléguée à la formation tout au long de la vie et à la valorisation pédagogique

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

3.4. Contingent de CRCT 2012-2013

M. ROBLEDÓ propose un contingent de CRCT 2012-2013 à 8 semestres. Cette proposition est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4. Enseignements et vie étudiante

4.1. Cadrage du calendrier universitaire 2012/2013

Le cadrage du calendrier universitaire 2012-2013 est approuvé à l'unanimité avec 25 voix pour, sous réserve de l'ajout au point « Dates limites des réunions de jury Licences professionnelles, Master 1, Master 2 : 2ème session : La 1ère session doit être « antérieure » à la date limite d'inscription dans le niveau supérieur.

M. JONCHERAY demande des précisions sur les stages qui se prolongeraient au-delà du calendrier présenté.

Mme GUEHO indique que cette question fait débat. L'étudiant conserve son statut jusqu'à la fin de l'année universitaire. En cas de réinscription, la situation ne pose pas de problème. Pour les étudiants en M2, ils perdent théoriquement leur statut d'étudiant au 1^{er} octobre. Dans le cadre d'un stage, se pose alors le problème de la couverture accident du travail. A l'heure actuelle, il n'y a pas de position nationale sur le sujet. La prolongation de la couverture accident du travail dépend de la caisse primaire d'assurance maladie. La CPAM peut accepter une prolongation d'un mois mais rarement au-delà. Elle précise que les étudiants bénéficient toujours de la protection sociale pendant un an après la fin de l'année universitaire. La difficulté ne concerne que les accidents du travail pour les étudiants en stage.

M. SAINT ANDRE demande s'il est envisageable que le rectorat communique officiellement sur ces questions. Ce point sera soumis à l'étude du CEVU qui proposera une note de cadrage sur ces questions.

Mme FAVREAU précise que si la prolongation de la couverture « accidents du travail » n'est que d'un mois, les maquettes d'un grand nombre de formations devront être modifiées puisqu'elles prévoient des durées de stage qui vont au-delà du 30 novembre. D'autant plus que certaines écoles de commerce proposent des stages de longue durée et qu'elles affirment ne pas être soumises à cette réglementation.

M. PEZERIL demande si l'université a envisagé de doubler l'opération « m'essayer c'est m'adopter » pendant les vacances de février puisque cela correspond à la période pendant laquelle les lycéens sont accompagnés dans leur réflexion de poursuites d'études.

M. SAINT ANDRE précise que la question sera posée au VPCEVU.

4.2. Demandes de renouvellement d'habilitations à délivrer les capacités de Médecine en Angiologie, en Évaluation et traitement de la douleur, en Gériatrie, en Médecine et biologie du sport, en Médecine pénitentiaire, en Médecine tropicale, en Pratiques médico-judiciaires, en Technologie transfusionnelle (Faculté de Médecine)

Les demandes de renouvellement d'habilitations à délivrer les capacités de Médecine en Angiologie, en Évaluation et traitement de la douleur, en Gériatrie, en Médecine et biologie du sport, en Médecine pénitentiaire, en Médecine tropicale, en Pratiques médico-judiciaires, en Technologie transfusionnelle (Faculté de Médecine) sont approuvées à la majorité avec 24 voix pour et une abstention.

4.3. Demande de création du DIU de médecine manuelle ostéopathie (Faculté de Médecine)

La demande de création du DIU de médecine manuelle ostéopathie et ses tarifs (étudiants : 1100€, individuels : 1100€, Formation continue : 1500€ + droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive) sont approuvés à la majorité avec 24 voix pour et une abstention.

5. Procès-verbaux des CA du 1er, 6, 22 mars 2012

Les procès-verbaux des CA du 1er, 6, 22 mars 2012 sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

7. Questions diverses - M. JONCHERAY

« Le conseil d'administration de l'UA du 22 mars 2012 n'a pas retenu le thème « Intégration professionnelle » comme indicateur cible de performance pour l'Université d'Angers (période 2012-2016). Cette question de l'intégration professionnelle fait pourtant partie intégrante du projet UA 2020 que vous avez présenté.

Comment vont être réalisés puis évalués, sur le contrat, les projets relatifs à l'intégration professionnelle ?

Je propose de retenir cet élément, en plus de ceux déjà retenus lors du CA du 22 mars 2012, comme indicateur cible de performance « spécial et spécifique » pour l'Université d'Angers (période 2012-2016). »

Réponse :

Parmi le grand nombre d'indicateurs proposés par l'Université d'Angers dans le cadre du contrat quinquennal, seuls 17 ont été retenus par le Ministère.

L'insertion professionnelle est une préoccupation essentielle de l'université. Plusieurs indicateurs d'insertion sont pris en compte à travers l'évaluation des formations professionnelles et notamment des licences professionnelles ou les enquêtes d'insertion à 10 mois et 30 mois.

M. SAINT ANDRE explique que, dans le cadre de la négociation contractuelle, l'Université d'Angers a proposé certains indicateurs spécifiques comme cela était prévu au départ. Nos propositions d'indicateurs relatifs à l'intégration et l'insertion professionnelle n'ont pas été retenues. Le ministère considère que les données actuelles sur ce domaine ne sont pas fiables ni reproductibles entre les universités.

Il rappelle que l'Université d'Angers a débuté depuis plusieurs années, un travail sur l'insertion professionnelle de ses étudiants sous l'impulsion du SUIO-IP. Ce travail sera poursuivi et amplifié par la participation aux enquêtes ministérielles sur le devenir des étudiants. Par ailleurs, un travail visant à renforcer la fiabilité et l'exhaustivité des données recueillies est engagé. Ces indicateurs sont pris en compte dans l'évaluation des licences professionnelles au niveau ministériel, ils seront mis à la disposition des conseils de perfectionnement des composantes. Ils seront intégrés dans les tableaux de bord de suivi des formations et donc dans le dialogue de gestion avec les composantes sous réserve que les données soient fiabilisées.

M. JONCHERAY souhaite ajouter que l'insertion professionnelle n'est pas une question diverse. Il s'adresse aux enseignants et aux étudiants. Toutes les organisations étudiantes ont mis dans leur programme l'insertion professionnelle comme élément incontournable de leur programme. Votre liste a mis en avant cela. L'insertion professionnelle fait partie des missions fondamentales de l'université. Dans le programme d'Eric DELABAERE, il y avait les mêmes éléments avec la création d'une vice-présidence chargée des relations avec le monde professionnel. Il insiste sur ces éléments pour dire qu'il y a un consensus. Nous sommes tous d'accord pour que cet élément soit essentiel car il donne un sens aux formations des étudiants. Pour lui ce n'est pas une question diverse, c'est une question essentielle.

M. SAINT ANDRE estime qu'il s'agit d'une question essentielle qui est de la compétence du CEVU qui s'en saisit régulièrement.

M. CLEDY précise que le COM de l'IUT comprend des indicateurs sur le sujet, ce qui est très intéressant dans ce type de document. Pour le contrat quinquennal, l'université n'a pas eu le choix puisque le ministère les a retirés.

M. SAINT ANDRE confirme et rappelle que le ministère lance des enquêtes sur le devenir des étudiants à 10 et 30 mois. Ces données sont très intéressantes.

M. LE GALL indique que ces données sont accessibles à tout moment via les dossiers d'habilitation. Cela ne peut être négligé puisqu'il s'agit de données qui ont une incidence sur le renouvellement ou non des formations. Tout le monde a ces données, elles sont envoyées régulièrement aux directeurs de composantes et responsables de formation. Que ces informations ne soient pas dans le contrat quinquennal, cela est étrange mais cela ne nous empêche pas de les étudier.

M. SAINT ANDRE ajoute qu'il s'agit d'un outil de communication important vis-à-vis des lycéens et de leur famille.

M. BOUJON explique que l'objectif de ces enquêtes va plus loin que la simple étude de nos formations. L'idée est de répondre aux questions de débouché en fonction de nos formations et de l'adaptabilité des étudiants et c'est aussi considéré comme un outil de pilotage pour les établissements.

M. ROBLEDO a l'impression qu'à travers cette question, un procès d'intention est fait à l'équipe quant à l'importance qu'elle donne aux questions de l'insertion professionnelle. Il indique qu'effectivement ces données ne sont pas très fiables, notamment du fait du faible taux de réponses aux enquêtes. Dans le cadre des COM, il faudra s'interroger sur la fiabilité de ces données.

M. JONCHERAY remercie M. ROBLEDO pour son intervention. Il estime que l'ISTIA est un bon modèle de ce qui doit être fait pour encourager les étudiants à prendre conscience de l'importance du concept de projet professionnel.

M. SAINT ANDRE conclut en précisant que chaque année le rapport d'activité du BAIP est présenté en CA.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H45

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU